

COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRETE DU MAIRE

MODIFICATION DU REGIME DE CIRCULATION CHATEAU BLANC

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code pénal,
- Vu l'autorisation de Monsieur GAUDUIN, Maire de Waben, de suspendre pendant toute la durée des travaux le sens interdit rue du Château Blanc afin de permettre aux habitants de Conchil d'accéder aux réseaux routiers,

- Considérant les contraintes liées aux travaux d'aménagement de la route de Montreuil à Conchil-le-Temple,

- Considérant la nécessité pour les personnes domiciliées Rue du Château, Rue Fier du Ciel et domaine les Aubépines de pouvoir circuler.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La circulation routière subira des modifications au niveau de la voie communale rue du Château Blanc, domaine des Aubépines et rue Fier du Ciel à Conchil-le-Temple à partir du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 : Les habitants domiciliés dans ces rues pourront accéder aux réseaux routiers par la rue de la Raiderie à Waben.

ARTICLE 3 : Cette mesure entrera en vigueur dès la mise en place de l'occultation du panneau de sens interdit de Waben.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, Aux services déchets de la CA2BM, à la mairie de Waben, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire,

Daniel DUBOIS

